



COMMISSION DE LA TRANSPARENCE SYNTHESE D'AVIS 1^{ER} DECEMBRE 2021

Vaccin grippal inactivé à antigènes de surface **INFLUVAC TETRA, suspension injectable en seringue préremplie**

Nouvelle indication

► L'essentiel

Avis favorable au remboursement dans la prévention de la grippe chez l'enfant à partir de 6 mois.

► Quel progrès ?

Pas de progrès dans la prise en charge.

► Quelle place dans la stratégie thérapeutique ?

En France, la vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée chez toutes les personnes âgées de 65 ans et plus et chez les populations particulières suivantes (cf. calendrier vaccinal) :

- les femmes enceintes, quel que soit le trimestre de grossesse ;
- les personnes, à partir de l'âge de 6 mois, atteintes de maladies favorisant la survenue de complications graves de la grippe ;
- les personnes obèses ;
- les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ainsi que dans un établissement médicosocial d'hébergement ;
- **l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois ayant des facteurs de risque de grippe grave** ainsi que l'entourage des personnes immunodéprimées ;

- les professionnels en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère, en particulier les personnels de santé et les personnels navigants.

Selon la recommandation vaccinale adoptée par le collège de la HAS le 21 octobre 2021 relative au vaccin INFLUVAC TETRA : « La HAS estime que le vaccin INFLUVAC TETRA peut être utilisé selon son AMM pour les populations de nourrissons et d'enfants âgés de 6 à 35 mois et dans le cadre de la stratégie vaccinale française vis-à-vis de la grippe saisonnière, consistant à éviter les formes graves et les décès grâce à la vaccination des populations particulières ».

Place du médicament

La Commission considère que INFLUVAC TETRA, vaccin antigrippal (antigènes de surface, inactivé), peut être utilisé selon son AMM chez les enfants à partir de l'âge de 6 mois pour lesquels la vaccination grippale est recommandée, consistant à éviter les formes graves et les décès liés à la grippe saisonnière (cf. calendrier vaccinal en vigueur).

*Ce document a été élaboré à partir de l'avis de la Commission de la transparence
disponible sur www.has-sante.fr*